



**PRÉFET  
DE LA SARTHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la Coordination des Politiques  
Publiques et de l'Appui Territorial**

**Bureau de l'Environnement et de  
l'Utilité Publique**

ARRÊTÉ N° DCPAT 2024-0157 du **26 JUIN 2024**

**OBJET** : Consultation du public relative au projet d'arrêté préfectoral relatif à l'utilisation de munitions à grenailles pour le tir du chevreuil dans le département de la Sarthe.

**Le préfet de la Sarthe,  
Chevalier de la légion d'honneur,  
Chevalier de l'ordre national du mérite,**

Vu le code de l'environnement, et notamment son article L. 123-19-1,

Vu le projet d'arrêté préfectoral relatif à l'utilisation de munitions à grenailles pour le tir du chevreuil dans le département de la Sarthe,

Sur proposition de monsieur le secrétaire général de la Préfecture de la Sarthe,

**ARRÊTE**

**Article 1** : - le projet d'arrêté préfectoral relatif à l'utilisation de munitions à grenailles pour le tir du chevreuil dans le département de la Sarthe, est mis à la consultation du public du 28 juin 2024 au 18 juillet 2024 inclus.

**Article 2** : cette consultation sera organisée uniquement par voie électronique sur le portail de l'Etat en Sarthe, rubriques « Publications/Consultations et enquêtes publiques/Département/Dossiers 2024 ».


Pendant la durée de cette consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations :

- par voie électronique sur le site de l'Etat en Sarthe ([www.sarthe.gouv.fr](http://www.sarthe.gouv.fr)), rubrique « Publications/Consultations et enquêtes publiques/Département/Dossiers 2024 » ;
- ou en s'adressant à la Préfecture de la Sarthe (Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'utilité publique) avant la fin du délai de consultation du public.

A l'issue de la consultation, le projet d'arrêté, éventuellement amendé, sera soumis à la signature du préfet de la Sarthe.

**Article 3** : monsieur le secrétaire général de la Préfecture de la Sarthe est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet,

  
**Emmanuel AUBRY**